



AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels
Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875

Safety, quality and environmental services

AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11

AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési. M

Form with fields for 'Personnes responsables de l'exécution du travail' and 'RAPPORT n°'. Includes handwritten entries for name (Hanneke Convening), TVA (408.668.050), distributor (ALEX), and report number (P.582.2146).

Form with fields for 'Type de visite', 'Nature de l'installation', and 'Description du branchement'. Includes handwritten entries for RGIE type (270), installation nature (Nouvelle), and branchement description (2x10 mm²).

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

Table with 3 columns and 1 row containing handwritten text: 'Vai Non ci faut: 6 circuits à section protection diff au norme'.

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Recut

Le différentiel général était - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le début travaux ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: copie schémas unif et de plan.
VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature
Mollecau 0522